

Information aux actionnaires

Credit Suisse (Lux) Global Balanced Convertible Bond Fund

CS Investment Funds 2

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 124019

(la «société»)

Nous informons les actionnaires de la société que le Conseil d'administration de la société (le «conseil d'administration») a décidé de désactiver la classe de parts suivante (la «classe») du compartiment conformément au tableau ci-après à compter du 8 janvier 2021.

Nom du compartiment	Classe de parts	ISIN
Credit Suisse (Lux) Global Balanced Convertible Bond Fund	UB	LU1144417166

Le conseil d'administration estime que la désactivation de la classe est dans l'intérêt des actionnaires de la classe dans la mesure où sa fortune nette n'atteint pas le niveau minimum nécessaire pour lui permettre d'être gérée de manière efficace d'un point de vue économique.

Étant donné qu'il pourrait y avoir intérêt d'un point de vue commercial à réactiver la classe à l'avenir, le conseil d'administration a décidé de la rendre inactive sans pour autant l'annuler.

Plus aucune souscription de parts de cette classe du compartiment ne sera acceptée à compter de la date du présent avis.

Cependant, le rachat de parts de cette classe du compartiment restera autorisé jusqu'au 9 janvier 2021 à 15h00 (HEC).

Pour les actionnaires qui n'auraient pas racheté leurs parts à cette date, le conseil d'administration procédera au rachat obligatoire des parts de la classe à la valeur nette d'inventaire par part calculée le 8 janvier 2021.

Sous réserve des conditions applicables, le mécanisme de «single swing pricing» s'appliquera conformément aux dispositions du prospectus correspondant.

Le paiement du produit des rachats découlant de la procédure de rachat obligatoire sera effectué à la date de valeur du 11 janvier 2021 (la «date de paiement») dans la monnaie de référence de la classe de parts concernée.

Les coûts et frais éventuellement encourus dans le cadre du rachat obligatoire seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., la société de gestion de la société.

Les actionnaires doivent être conscients du fait que le rachat obligatoire de la classe pourrait avoir des incidences fiscales. Nous invitons les actionnaires qui auraient un doute quant à leur situation fiscale à consulter leur propre conseiller fiscal s'agissant des incidences fiscales luxembourgeoises ou autres.

Luxembourg, le 10 décembre 2020

Le conseil d'administration